CORRIGÉ NON OFFICIEL

BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité

U21 - Intervention sur une installation en télésécurité

Session 2003

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

E2.A : Intervention sur installation en télésécurité

Session 2003 • Code sujet : **D1** • Durée : **1 h 20** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Gestion à distance des interventions en équipe (2 questions) **Page 3**

2. Rédaction de la main courante (1 question) **Page 4**

3. Interrogation orale sur les moyens et le cadre légal (1 question) **Page 5**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 6**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2003/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2003 - 3-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Gestion à distance des interventions en équipe

Vous êtes opérateur pour EUROSECURITÉ, dans une station centrale agréée APSAD qui traite les informations d'installations de télésécurité. Vous devez analyser les événements reçus, affecter les rondiers-intervenants et coordonner leur intervention en respectant les consignes et leur sécurité.

Localisation et levée de doute

Question 1. À partir des informations disponibles sur l'ordinateur de gestion, localiser précisément l'événement : numéro et adresse du site, local, type de détecteur et destinataire du contre-appel. Appliquer les consignes de levée de doute, effectuer le contre-appel prévu et décider des mesures adaptées à l'événement ou au problème technique.

Sur l'écran, relever le numéro et l'adresse du site, le local et le type de détecteur. Consulter la fiche-site pour identifier le correspondant et son numéro. Avant toute intervention, contre-appeler le site, vérifier le mot code confidentiel et faire enregistrer et horodater toute la communication. Après vérification, appliquer les consignes du contrat et adapter la réponse à l'événement : levée de doute si nécessaire, ou traitement approprié du défaut technique. Inscrire à la main courante l'événement, les mesures prises et les heures de réception et de contact.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Localiser le site et le détecteur, contre-appeler le correspondant de la fiche-site avec le mot code, puis appliquer la mesure adaptée et consigner l'événement.

Affectation et suivi de l'intervention

Question 2. Choisir et contacter le rondier-intervenant compétent prépositionné, lui transmettre des consignes claires et précises, puis suivre et commander l'intervention pendant ses différentes phases en veillant à sa sécurité. Si la situation le nécessite, appeler les services publics compétents et rendre compte au responsable de station en cas d'incident grave.

Choisir un rondier compétent prépositionné et le contacter. Lui transmettre le site, la nature de l'événement et les consignes prévues au contrat. Suivre sa progression en liaison avec la station, en visant un délai d'intervention inférieur à 30 minutes.

1. Approche du site en véhicule, avec compte rendu à la station.
2. Observation des lieux et compte rendu.
3. Reconnaissance prudente : vérification périmétrique et contrôle des issues.
4. Fin après remise du site en sécurité et compte rendu.

En cas d'effraction ou de situation anormale, prévenir les forces de l'ordre et appliquer les mesures conservatoires prévues au contrat. Rendre compte au chef de station si l'incident est grave et horodater les étapes de l'intervention.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Rondier compétent contacté, intervention conduite en quatre phases et suivie par la station. Forces de l'ordre avisées si nécessaire, mesures conservatoires appliquées et compte rendu horodaté.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Rédaction de la main courante

Après la gestion des événements, vous devez consigner les opérations conduites dans le formulaire de main courante de la station. Les consignes précisent les horaires, les informations d'identification et les mesures à faire figurer dans un compte rendu chronologique, précis et synthétique.

Question 2. Rédiger la main courante en respectant la chronologie des événements et des mesures prises. Mentionner le numéro du site, la nature de l'événement, l'identité de l'intervenant et les heures de réception de l'information, de contact avec le rondier, d'arrivée sur site, d'appel éventuel aux services publics et de fin d'intervention.

Renseigner une ligne par événement, avec les informations réellement relevées. Ordonner les opérations selon leur déroulement et noter les heures exactes.

1. Indiquer la date, le numéro du site et la nature de l'événement.
2. Noter l'heure de réception, puis le contact avec le rondier et son identité.
3. Consigner l'arrivée sur site, l'appel éventuel aux services publics ou « néant », puis la fin d'intervention.
4. Résumer les mesures prises. Pour le contre-appel, respecter le mot code et conserver l'enregistrement horodaté de la communication.

Repère pour compléter la main courante

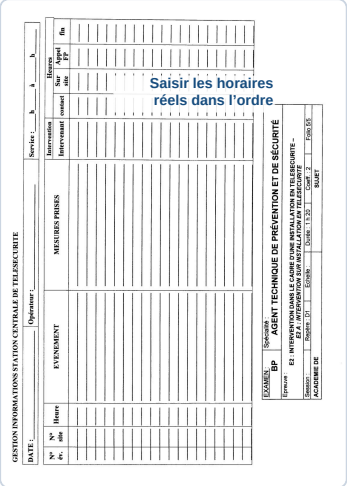

✓ RÉPONSE À RETENIR

Main courante chronologique : site, événement, intervenant, horaires requis et mesures prises. Appel aux services publics : heure ou « néant ».

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Interrogation orale sur les moyens et le cadre légal

L'épreuve se termine par une interrogation orale devant un jury portant sur les moyens et le fonctionnement d'une installation de télésécurité. Vous devez également mobiliser les règles APSAD applicables, les conditions légales d'intervention et proposer des solutions préventives en lien avec les incidents de la pratique.

Question 3. Répondre à l'interrogation orale du jury sur les moyens de télésécurité, de la détection à l'intervention, sur les règles APSAD applicables et sur les conditions légales d'intervention. Proposer des solutions pertinentes pour éviter les incidents gérés durant l'épreuve pratique.

La chaîne de télésécurité va des détecteurs à la centrale d’alarme, puis aux liaisons de transmission et à la station centrale, qui reçoit, identifie et traite les alarmes, mises en/hors service et défauts techniques. La station présentée est agréée APSAD, de type P.2, et répond à la règle R.31. L’opérateur vérifie l’événement par contre-appel au site, avec le mot code, puis déclenche si nécessaire une levée de doute. La règle R.41 décrit la mission du rondier : approche en liaison avec la station, observation, reconnaissance, mesures adaptées et remise en sécurité.

L’intervention suit le contrat et les consignes légales : l’intervenant rend compte, laisse une trace discrète et informe les forces de l’ordre en cas d’effraction ou de situation anormale. L’opérateur enregistre et horodate l’appel, puis consigne les étapes à la main courante. Pour limiter les incidents : former les utilisateurs, actualiser les contacts et consignes, contrôler l’alimentation et les liaisons, et vérifier la réception des tests cycliques.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Détecter, transmettre, vérifier et traiter l’événement, puis intervenir selon les règles R.31 et R.41, en sécurité et en traçant chaque action.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2003)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve E2.A du BP Agent technique de prévention et de sécurité, repère D1, dure 1 h 20 et a un coefficient 2 ; la session n'est pas indiquée. Elle porte sur la gestion d'une installation de télésécurité : traitement des alarmes et anomalies, coordination des rondiers, rédaction de la main courante et interrogation orale sur les moyens techniques, les règles APSAD et le cadre légal.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Avant une intervention sur alarme ou anomalie, effectuer le contre-appel avec le numéro de la fiche-site et le mot code confidentiel.
- La main courante indique les horaires clés, le numéro du site, l'identité de l'intervenant, l'événement et les mesures prises.
- La levée de doute en intrusion comprend l'approche, l'observation, la reconnaissance avec mesures adaptées, puis la remise en sécurité du site.
- L'intervenant vérifie le périmètre et les issues, rend compte à l'opérateur et informe les forces de l'ordre en cas d'effraction ou de situation anormale.

Points de vigilance & attentes du jury

- Identifier le site, la zone, le détecteur et le destinataire du contre-appel avant de décider des suites à donner.
- Choisir le rondier compétent et transmettre des consignes claires, en donnant la priorité à sa sécurité.
- Noter les heures clés et les mesures prises dans l'ordre chronologique, y compris les appels éventuels aux services publics.
- À l'oral, relier les moyens techniques aux règles APSAD et aux limites légales de l'intervention.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Que faut-il faire avant d'envoyer un rondier après une alarme ?

Effectuez d'abord un contre-appel au site concerné, au numéro indiqué sur la fiche-site, pour vérifier que l'information ne résulte pas d'une erreur de manipulation. Utilisez le mot code confidentiel et enregistrez puis horodatez la communication.

Q : Quelles informations inscrire dans la main courante ?

Indiquez le numéro du site, l'identité de l'intervenant, la nature de l'événement et les mesures prises. Notez aussi les heures de réception, de contact avec le rondier, d'arrivée sur site, d'appel éventuel aux services publics et de fin d'intervention.

Q : Comment les 1 h 20 d'épreuve sont-elles réparties ?

L'épreuve comprend 30 minutes de gestion pratique en équipe, 20 minutes de rédaction de la main courante et 30 minutes d'interrogation orale. La grille attribue respectivement 22, 8 et 10 points, pour un total de 40 points.

Q : Quels critères sont évalués pendant l'intervention pratique ?

La grille évalue la localisation et la levée de doute, le choix du rondier, la clarté des consignes et le suivi des phases en sécurité. Elle prend également en compte les appels éventuels aux services publics et le compte rendu au responsable.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2003/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2003 - 3-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du BP ATPS, classés par épreuve et par année :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du BP ATPS reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
bpatps.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.